

## SEANCE N° 6/2020 DU 26 OCTOBRE 2020

---

**Début de la séance: 9.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, bourgmestre  
PIRROTTE Frank, échevin  
STURM Richard, échevin  
SCHOLLER Guy, conseiller  
BRUCH Jean-Marie, conseiller  
HAMES Joseph, conseiller  
SCHMIT Danielle, conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, conseiller  
RUCKERT Arsène, conseiller  
THILL Jos, conseiller  
DUPREL Mireille, conseillère  
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine  
KIHN Anne, conseillère (excusée,  
procuration à Mme SIEBENALER-THILL)

### **D P**

FUNCK Nico, conseiller (excusé)

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **Séance publique :**

- 1 Communications du collège échevinal.
- 2 Sylviculture - Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2021.
- 3 École de musique - Présentation et vote sur l'organisation scolaire de 2020/2021.
- 4 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 114-118, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - numéros cadastraux 273/3133, 273/4214 et 273/4215).
- 5 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 146 et 148, avenue de Luxembourg et 2, boulevard J.F. Kennedy (section BC de Bascharage – numéros cadastraux 355/1330, 355/3056, 355/5684, 357/3262, 358/3397 et 358/5723).

- 6 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 264, avenue de Luxembourg (section BD de Bommelscheuer – numéro cadastral 323/588).
- 7 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 6A, rue de Hautcharage (section BC de Bascharage – numéro cadastral 555/5835).
- 8 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 12, rue de la Poste (section BC de Bascharage – numéro cadastral 362/6074).
- 9 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 10, rue de l'Église (section CC de Fingig – numéro cadastral 438/2149).
- 10 École de Linger – RedRockTrail » – 4/430/221311/20004 - Présentation et vote sur le projet avec devis.
- 11 Voirie rurale – Projet 201109, relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale - Vote sur le projet avec devis « op Gielenfeldchen » à Clemency.
- 12 Acte notarié - Acquisition de terrains à Linger - Approbation.
- 13 Contrat de bail - terrains à Hautcharage au lieu-dit « Im Gaertchen » et « In Bandelt » – Approbation.
- 14 Contrat de bail – terrains à Hautcharage au lieu-dit « In den Bofferdangerwiesen » et « Im Nachtbann » – Approbation.
- 15 Contrat de bail – terrains à Hautcharage au lieu-dit « Im Gaertchen » – Approbation.
- 16 Contrat de fermage du 29 juin 2011 - Avenant premier – Approbation.
- 17 Contrat de fermage du 28 octobre 2011 – Avenant premier – Approbation.
- 18 Sociétés locales – Statut de l'association de tennis de table « Entre Nous » - Prise de connaissance.
- 19 Commissions consultatives – Remplacement d'un premier membre de la commission de la jeunesse, du 3<sup>e</sup> âge et des loisirs.
- 20 Commissions consultatives – Remplacement d'un deuxième membre de la commission de la jeunesse, du 3<sup>e</sup> âge et des loisirs.
- 21 Commission scolaire – Remplacement du secrétaire de la commission scolaire.
- 22 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.
- 23 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins.
- 24 Questions et réponses.

## Séance publique :

### 1 Communications du collègue échevinal.

#### **Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):**

Nous traversons actuellement une période folle. Aujourd'hui on planifie quelque chose, mais on ne sait pas de quoi demain sera fait. Dans la commune de Käerjeng, nous attachons une grande importance à la communication avec nos citoyens, et nous souhaitons donc organiser une séance d'information concernant l'ouverture de la structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale, prévue pour février 2021. Une séance d'information aurait dû avoir lieu en avril ainsi qu'une journée portes ouvertes. Cependant, la pandémie du COVID-19 est venue contrecarrer nos plans.

Nous avons donc mis en place un nouveau planning avec les autorités étatiques responsables afin d'informer nos citoyens. En principe, une journée thématique « migrations », organisée par la Commission de la cohésion sociale, est prévue le 7 novembre, lors de laquelle des questions générales relatives à la migration seront discutées. Le 10 novembre, une séance d'information organisée par le ministère responsable préparera le personnel enseignant à l'influence de la structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale sur la vie scolaire quotidienne. Une séance d'information générale devrait avoir lieu le 30 novembre ou le 1<sup>er</sup> décembre en présence de Monsieur Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et européennes. Peu de temps avant l'ouverture de la structure en février, une journée portes ouvertes devrait être organisée au cours de laquelle les citoyens intéressés pourront visiter la structure.

Voilà la théorie, mais le respect du planning dépend du développement ultérieur de la pandémie et des restrictions y associées. Si toutes ces séances d'information devaient être annulées, la structure ouvrira néanmoins ses portes comme prévu.

L'information et la sensibilisation des citoyens sont particulièrement importantes sur cette question, mais l'hébergement des réfugiés revêt également une importance particulière. Pour cette raison, je souhaiterais avoir l'avis du conseil communal. Sommes-nous en principe d'accord pour ouvrir la structure, même si toutes ces séances d'information ne pourraient avoir lieu? Bien sûr, nous rattraperions celles-ci ultérieurement si nécessaire. Ou devrions-nous suggérer aux autorités étatiques de reporter l'ouverture de la structure et l'accueil des réfugiés jusqu'à ce que toutes les séances d'information aient eu lieu?

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** En effet, toute décision que nous prenons aujourd'hui pourrait se révéler erronée dans deux semaines. La communication avec les citoyens est particulièrement importante dans ce domaine. Le Gouvernement a mis en place de nouvelles restrictions jusqu'à la fin du mois de novembre, mais nous ne savons pas quelle sera la situation en décembre. Il convient donc d'annuler non seulement les séances d'information prévues, mais aussi généralement toutes les manifestations au cours desquelles les gens se rencontrent. Je pense aussi au marché de Noël, par exemple. Vu l'évolution récente du nombre d'infections, il semble logique qu'il faille réduire tous les contacts au strict minimum. La situation se sera

peut-être améliorée en un mois, mais d'ici là, nous devrions renoncer à tous les événements.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** La question que nous devons nous poser est de savoir si nous pouvons reporter l'ouverture de la structure ou si nous allons laisser les familles de réfugiés emménager en février comme prévu, sans séances d'information. Notre parti estime que l'emménagement des familles est prioritaire, même si nous n'avons pas pu informer nos citoyens de manière appropriée.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** Il y a une semaine, nous avons eu une entrevue avec les responsables de l'Office national de l'accueil, lors de laquelle nous avons été informés qu'il y a une forte demande de logements, en particulier pour les familles avec enfants. Il est donc important de donner à ces personnes un toit le plus rapidement possible, même si nous ne pouvons respecter notre politique d'information comme nous l'aurions fait normalement.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** J'en déduis que le conseil communal est d'avis que nous ne devons pas reporter l'ouverture de la structure pour demandeurs de protection internationale. Bien entendu, nous organiserons des séances d'information dans la mesure du possible, et en tenant compte des restrictions sanitaires imposées. Cependant, si l'organisation de ces séances n'est pas possible dans les trois prochains mois, nous donnerons à l'État le feu vert pour que les familles de réfugiés emménagent.

Quant à la suggestion de Monsieur Cruchten concernant les événements prévus, je voudrais dire que toutes les manifestations qui se déroulent sur le territoire de notre Commune doivent être organisées dans le respect des règles imposées dans la lutte contre la pandémie, applicables le jour de celles-ci. Nous ne voulons pas renoncer à toutes les manifestations. Compte tenu des règles de distanciation et de l'obligation du port du masque, la vie publique dans la Commune devrait pouvoir être préservée. Chacun a une certaine responsabilité personnelle et personne n'est obligé de participer à un événement. La responsabilité ultime incombe au Gouvernement et la Chambre des députés, qui doivent déterminer les règles et les restrictions. La Commune devrait pouvoir organiser ce qui est possible, malgré les restrictions. Donc, la question de savoir s'il y aura un marché de Noël dépend en fin de compte des règles qui s'appliquent à ce moment-là. Nous avons déjà envisagé quelques alternatives.

La construction de la nouvelle école avec maison relais sur l'ancien site du «Hall 75» a débuté. Dans ce contexte, nous avons invité les habitants des rues adjacentes à une séance d'information au cours de laquelle nous les avons informés des différentes phases du chantier et de l'accès aux garages.

Pour des raisons de sécurité, nous avons fait démolir les locaux de l'ancien club de tennis dans la rue du Bois à Bascharage. Une étude a été lancée pour définir comment ce quartier pourrait se développer. Nous aimerions y reconstruire un parc, mais pour ce faire, nous devons également vérifier l'état des réseaux souterrains. Dès que nous aurons un projet, nous le soumettrons au conseil communal.

Le projet «Fonds du Logement» concernant la construction de 17 logements à Linger, qui avait reçu l'approbation du conseil communal il y a des années, semble enfin se

concrétiser. Les travaux de démolition du « Centre Polyvalent » et des bâtiments adjacents ont commencé.

Afin de rendre le « Parking du Centre » à Bascharage plus attrayant, nous avons chargé des artistes d'un projet « Graffiti » pour y décorer les murs.

Les travaux de construction du nouveau hall polyvalent à Clemency vont démarrer dans les prochaines semaines, les travaux de démolition de l'ancien bâtiment préscolaire sont imminents.

Enfin, je voudrais informer le conseil communal des inspections régulières qui sont effectuées sur nos aires de jeux. Suite à la dernière inspection, toutes les aires de jeux ont à nouveau reçu le label « Sëcher Spillplaz ».

Vous pouvez donc voir qu'il n'y a pas de stagnation, même en période de pandémie, mais que nous poursuivons notre travail à de nombreux endroits de notre Commune.

## **2 Sylviculture - Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2021.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme chaque année, le garde-forestier nous présente le plan de gestion pour l'année à venir.

**Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier) :** Le plan de gestion forestière sert de base aux chiffres qui sont inscrits chaque année au budget communal.

La conception écologique des espaces ouverts est largement garantie par le syndicat SICONA. Notre tâche se limite principalement à l'entretien des hôtels à insectes et au contrôle des plantes envahissantes comme la berce du Caucase.

En termes de conservation de la nature, nous nous occupons de l'identification des arbres biotopes dans les forêts. Nous identifions également d'anciennes îles boisées dans les zones Natura2000 et éliminons les déchets, à la fois dans la zone ouverte et dans les forêts.

Dans le domaine de la gestion durable des forêts, nous sommes principalement concernés par la sécurisation des infrastructures. Le hêtre a beaucoup souffert des conditions sèches ces dernières années. Afin de maintenir le rayonnement solaire le plus bas possible sur le sol forestier, nous n'avons enregistré que les arbres à abattre qui sont déjà morts. Nous produirons environ 200 m<sup>3</sup> de chêne, 1 000 m<sup>3</sup> de bois de hêtre, 100 m<sup>3</sup> de résineux et 180 m<sup>3</sup> d'autres feuillus comme l'érable et le frêne.

L'entretien du réseau de sentiers comprend la tonte, le comblement des trous dans les sentiers, l'élimination des orties et des arbres dangereux, le tout pour protéger nos concitoyens. Un incident récent dans le parc de Hautcharage a montré que ça peut aller très vite dans ces conditions sèches, et un arbre qui était inoffensif hier peut soudainement devenir dangereux.

Il y a quatre stocks de semences dans notre Commune, où les semences sont collectées chaque année et vendues à la pépinière d'État.

Nous avons prévu deux grilles pour protéger les jeunes plantes contre la grande population de chevreuils. Sur les deux parcelles touchées, les épicéas ont été victimes du scolyte, il faut donc les replanter. Lors de la plantation, nous planterons sur les zones d'essai des espèces d'arbres plus résistants aux périodes de sécheresse, comme le tilleul ou le châtaignier. Nous espérons répondre au changement climatique de cette manière.

Nous prévoyons des travaux d'éclaircie et misons sur le rajeunissement du chêne dans un projet de régénération.

Nous sommes toujours préoccupés par la chenille processionnaire du chêne. Nous surveillons la propagation et bloquons un morceau de forêt si le risque pour les humains est trop élevé à certains endroits.

La Commune reçoit environ 10 000 € de recette provenant de la location pour la chasse sur environ 650 hectares de forêt. Un dispositif nous permet de contrôler la pression du grand-gibier.

Nous espérons pouvoir à nouveau organiser des activités pour les classes scolaires l'année prochaine et sensibiliser les enfants à la nature. Malheureusement, presque toutes les activités cette année ont été victimes de la pandémie.

Dans le domaine des infrastructures, nous nous consacrons aux nouveaux sentiers prévus dans le cadre du projet «Esch 2022» ainsi qu'aux infrastructures existantes telles que bancs, escaliers et barrières.

55 000 € sont prévus pour l'entretien de notre parc automobile et de nos équipements. Nous sommes de plus en plus amenés à donner un coup de main aux services communaux, notamment pour les arbres dans les villages. Nous pouvons désormais recourir aux services de notre propre arboriculteur et donc ne plus avoir à sous-traiter ce travail à des entreprises extérieures.

Les dépenses estimées s'élèvent au total à 325 000 €, tandis qu'au niveau des recettes nous n'avons que 88 500 €, puisque nous nous limitons à sécuriser les infrastructures dans la cadre de la production de bois.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** J'ai récemment vu un reportage sur une entreprise spécialisée qui a obtenu un succès considérable dans la lutte contre la chenille processionnaire du chêne en pulvérisant sur les nids des insectes une sorte de colle. Est-ce que cette méthode ne serait-elle pas intéressante pour nous aussi, surtout dans les lieux publics?

**Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier) :** En principe, nous utilisons la même technique pour sécuriser les lieux publics. Cette colle est utilisée pour lier les poils des chenilles afin qu'ils ne puissent pas voler, puis ils sont aspirés et leur nid est brûlé. Il serait judicieux d'enlever les anciens nids à la fin de la saison, car la chenille processionnaire du chêne se rend toujours aux mêmes endroits. De cette façon, il est possible de réduire la propagation à long terme, car je ne pense pas que nous puissions les maîtriser complètement.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Je remercie Monsieur Gengler pour son intéressant exposé. Le travail d'un garde-forestier est beaucoup

plus varié que la plupart des gens ne l'imaginent. Je trouve très intéressant que le service forestier s'occupe du changement climatique au niveau local, et tente de lutter contre ce phénomène en plantant d'autres espèces d'arbres. Je trouve également la lutte contre les plantes envahissantes extrêmement intéressante.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) :** Qu'en est-il des clôtures pour sangliers qui ont été érigées pour lutter contre la peste porcine africaine? On n'en a pas beaucoup entendu parler ces derniers temps. Ces clôtures appartiennent-elles à la Commune ou à l'État? Est-ce qu'on ne pourrait pas les utiliser comme barrières de protection?

**Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier) :** Le dernier cas de peste porcine dans l'UE a été détecté le 20 mars 2020. Le dernier cas documenté chez nos voisins belges remonte à août 2019. Il est vrai qu'on peut considérer une zone comme libérée de la peste s'il n'y a pas eu de cas prouvé pendant deux ans. La Belgique ne serait donc libérée de la peste qu'en août 2021, et les clôtures resteront en place jusqu'à cette date. Ensuite, il serait concevable d'enlever les clôtures à certains endroits. La clôture, qui appartient à l'État, ne nous sera cependant d'aucune utilité, car elle ne pourra plus servir de portail après avoir été enlevée.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Au nom du conseil communal, je tiens à remercier Monsieur Gengler pour sa présentation détaillée et intéressante.

*Approbation unanime.*

### **3 École de musique - Présentation et vote sur l'organisation scolaire de 2020/2021.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Avant les vacances d'été, Monsieur Humbert nous avait présenté l'organisation scolaire provisoire. À présent, nous avons la version finale et on verra combien de temps les cours de l'école de musique pourront avoir lieu selon cette organisation scolaire. Dans les prochains jours, il faut prévoir des modifications dans le domaine de l'enseignement, dues aux restrictions en relation avec la pandémie du COVID-19.

**Monsieur Steve HUMBERT (chargé de direction de la Käerjenger Musekschoul) :** Cette année scolaire, tout est un peu différent que d'habitude. La pandémie du Covid-19 nous accompagne chaque jour et nous devons vivre avec ce virus. Avant les vacances d'été, nous avions la crainte de perdre de nombreux élèves, mais les choses se sont développées différemment. Il y a actuellement 641 élèves inscrits pour l'année scolaire 2020/2021. La majorité des 151 élèves de la commune de Dippach suivent les cours qui ont lieu dans la commune de Dippach. 55 élèves suivent les cours à la maison relais de la commune de Käerjeng.

Le corps enseignant est composé de 26 formateurs, les activités administratives quotidiennes sont gérées par deux personnes. Les cours ont lieu dans le bâtiment principal de l'école de musique de Bascharage, dans les maisons relais de Bascharage, Clemency et Schouweiler, ainsi qu'à l'école fondamentale de la commune de Schouweiler. Pour que nos chœurs puissent s'adonner à leur passion en toute sécurité, nous avons inclus les locaux de l'église de Bascharage.

Il y a actuellement 1 114 cours sur 406 heures par semaine. 373 élèves suivent des cours collectifs. Il convient de noter que nous avons organisé plus de classes avec moins d'élèves en raison des restrictions liées au COVID-19. 511 élèves se sont inscrits à des cours individuels: chant classique (30 inscriptions), chant moderne (39), guitare (65), guitare électrique (12), mandoline (5), piano (158), accordéon (10), clavier (8), flûte (23), basson (2), clarinette et clarinette basse (16), saxophone (16), petits cuivres (16), cor (12), grands cuivres (12), percussion (39), batterie (30), lecture et déchiffrement (11), pratique au piano (1), culture musicale (5) et improvisation (1 élève). En septembre j'étais encore inquiet pour nos instruments à vent, qui ont certainement souffert de la pandémie du COVID-19, mais grâce à un petit film que nous avons sorti le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons réussi à limiter le préjudice. En octobre, nous avons pu enregistrer un certain nombre de nouvelles inscriptions, de sorte que la charge de travail hebdomadaire de nos formateurs n'ait pas trop souffert. Cependant, un cours n'a pu être sauvé malgré le film, ce qu'on constate aussi au niveau national: on pourrait encore avoir besoin de 15 élèves de plus pour le saxophone.

Comme d'habitude, nous assistons à un afflux important pour le cours de piano et de guitare, où nous avons actuellement une liste d'attente de 52 élèves. Il y a deux ans, nous avons décidé de créer l'espace musical rock-pop, ce qui s'est avéré être la bonne décision, car il y a une liste d'attente pour le chant moderne également.

Pour l'avenir, nous avons à nouveau organisé toute une série de concerts, car la vie doit continuer. Bien entendu, ces concerts sont tous organisés selon les règles Covid applicables, donc sur réservation et avec port d'un masque. Les musiciens seront également en partie assis derrière des murs en plexiglas.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Merci pour l'organisation scolaire détaillée. Je suis heureuse d'apprendre que nous n'avons pas perdu beaucoup d'élèves. Cela indique que, malgré tout, de nombreuses personnes ressentent encore le besoin d'un contact social. Il y a aussi des personnes qui souffrent de problèmes psychiques dus à l'anxiété et à un isolement constant. Le concert d'hier dans le cadre du « Kongschtreff » a montré que des manifestations sont possibles, et que nous ne devons pas renoncer à tout si certaines règles sont respectées. Heureusement, nous avons de grandes salles dans notre Commune qui nous permettent de continuer à faire de la musique avec la plus grande sécurité possible.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** En plus de Monsieur Humbert, je voudrais également remercier le curé d'avoir répondu avec autant de flexibilité aux besoins de l'école de musique.

*Approbaton unanime.*

**4 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 114-118, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - numéros cadastraux 273/3133, 273/4214 et 273/4215).**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les points 4 à 9 seront maintenant expliqués en détail par Madame Juttel.



**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** La première demande de lotissement à l'ordre du jour concerne les maisons numéros 114, 116 et 118 de l'avenue de Luxembourg. Celles-ci sont en cours de démolition pour faire place à la construction d'une résidence à 9 unités. À cette fin, les trois parcelles cadastrales seront fusionnées et à l'arrière, il restera une parcelle constructible pour un projet de construction ultérieur dans la rue Boeltgen.

*Approbation unanime.*

**5 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 146 et 148, avenue de Luxembourg et 2, boulevard J.F. Kennedy (section BC de Bascharage – numéros cadastraux 355/1330, 355/3056, 355/5684, 357/3262, 358/3397 et 358/5723).**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** Dans le cadre du projet de construction d'un musée de la Brasserie, une convention a été signée, qui prévoit la fusion de parcelles. À l'avenir, l'ensemble du site sera donc sur une seule parcelle.

*Approbation unanime.*

**6 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 264, avenue de Luxembourg (section BD de Bommelscheuer – numéro cadastral 323/588).**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** La maison numéro 264 de l'avenue de Luxembourg est en cours de démolition. La parcelle cadastrale est divisée en deux. Le projet prévoit la construction de deux maisons bifamiliales.

*Approbation unanime.*

**7 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 6A, rue de Hautcharage (section BC de Bascharage – numéro cadastral 555/5835).**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Le terrain libre dans la rue de Hautcharage à Bascharage, juste après l'angle avec la rue de la Résistance, sera divisé en deux afin de permettre la construction de deux maisons unifamiliales.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Ce projet de construction est un peu plus compliqué à cause de la circulation à cet endroit. Nous avons déjà réfléchi à la manière dont nous pouvons garantir aux promoteurs une certaine constructibilité.

*Approbation unanime.*

**8 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 12, rue de la Poste (section BC de Bascharage – numéro cadastral 362/6074).**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** La maison au numéro 12 de la rue de la Poste est en cours de démolition. Le morcellement ne sert qu'à céder une petite partie à l'espace public. À la place de la maison individuelle, une résidence à 9 unités sera construite.

*Approbation unanime.*

### **9 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 10, rue de l'Église (section CC de Fingig – numéro cadastral 438/2149).**

**Bourgemstre Michel WOLTER (CSV):** Cette proposition est un peu particulière, car c'est la première fois que nous ne sommes pas en mesure de recommander au conseil communal d'approuver une proposition de lotissement. Madame Juttel nous explique les détails.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** La parcelle en question est située dans la rue de l'Église à Fingig, à l'intérieur du périmètre de construction, et bénéficie d'une servitude de type 6 étant donné qu'il s'agit d'un terrain en forte pente. À cet endroit, des maisons individuelles ou jumelées peuvent être construites.

Un premier projet de construction nous a été présenté en 2016. À ce moment-là, la question a été soulevée de savoir si les conditions applicables pour une servitude de type 6 devaient être remplies avant le lotissement. La servitude précitée dispose qu'une analyse topographique et une analyse des sols doivent être préalablement effectuées avant qu'il y ait un projet de construction, afin de garantir la stabilité du terrain. De plus, pour la construction des maisons, il faut tenir compte de la différence de hauteur.

En février 2017, une nouvelle demande de lotissement a été soumise, avec l'analyse de sol, dont il ressort que le terrain n'est pas stable, car il est en partie rempli de gravier. Construire des maisons n'est pas impossible, mais certaines conditions doivent être remplies. Par exemple, les maisons doivent être disposées en parallèle. De plus, une contamination par des métaux lourds a été découverte lors de l'analyse du sol. Par conséquent, nous avons répondu qu'il faudrait d'abord se coordonner avec les ministères responsables. Une seconde analyse a montré que les métaux lourds ne sont pas d'origine naturelle, mais y ont probablement été déposés lors du renouvellement de la route. Selon l'expertise, le sol doit être enlevé sur toute la surface d'au moins 30 cm de profondeur pour s'assurer qu'une construction y soit possible.

Nous avons ensuite soumis au propriétaire une convention précisant comment le canal doit être posé, que les conditions de la servitude de type 6 doivent être remplies, que dans le cas de la vente du terrain, les informations sur les conditions de construction doivent être précisées et que le terrain doit être décontaminé avant que la construction puisse avoir lieu.

Cette demande de lotissement a été soumise sans que la propriété ait été décontaminée. Le lotissement divise le terrain en neuf parcelles, chacune d'une largeur minimale de dix mètres. Nous pensons que la décontamination de neuf parcelles individuelles par neuf propriétaires différents n'est plus possible. Par

conséquent, nous ne pouvons pas recommander au conseil communal d'approuver la demande de lotissement.

**Bourgemstre Michel WOLTER (CSV):** C'est la première fois que nous ne pouvons pas approuver une demande de lotissement qui est en elle-même conforme à la réglementation en vigueur. Mais la situation est grave. Nous suivons ce dossier depuis quatre ans, ensembles avec les responsables du ministère de l'Environnement. Je tiens à préciser que nous ne pensons pas que le terrain ne soit pas constructible. Au contraire, nous soutenons un projet de construction à cet endroit, mais seulement après décontamination et avec la garantie que le terrain ait la stabilité nécessaire. Nous craignons que par la suite, la Commune soit tenue responsable des coûts supplémentaires ou même de la non-constructibilité des terrains par les neuf futurs propriétaires différents. Pour cette raison, nous avons proposé un accord au propriétaire. Si les conditions sont remplies, il peut commencer à construire. Cependant, le propriétaire n'a pas voulu signer la convention. Bien que nous risquions de perdre une procédure judiciaire si nous n'approuvons pas, je ne peux pas accepter que neuf familles plongent dans le malheur. Nous avons également une obligation morale.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Ai-je bien compris que la contamination du terrain est due au renouvellement de la route? Si tel est le cas, la Commune aurait une certaine responsabilité dans cette histoire.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Nous ne le savons pas avec certitude, ce n'est qu'une hypothèse.

**Bourgemstre Michel WOLTER (CSV):** En fin de compte, il ne s'agit pas seulement de la contamination, mais aussi de la stabilité du terrain. Nous avons demandé au propriétaire de garantir la constructibilité du terrain, et seulement ensuite de faire une demande de lotissement. Cependant, pour des raisons que j'ignore, il refuse. En tant que bourgemstre, je ne veux pas rendre neuf familles malheureuses, alors je demande au conseil communal de rejeter la demande.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** S'il y a un risque que le terrain ne soit plus constructible par la suite, alors nous partageons l'avis du collègue échevinal.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV):** Depuis quatre ans maintenant, le propriétaire tente de mettre en œuvre un projet de construction à cet endroit. Et la Commune a eu besoin de tout ce temps pour lui dire ce qu'il devait faire pour rendre le terrain constructible. Je trouve ça un peu triste.

**Bourgemstre Michel WOLTER (CSV):** Rien de ce que vous venez de dire n'est correct. Depuis 2016, nous expliquons au propriétaire ce qui doit être fait avant que le terrain puisse être considéré comme constructible. Lors de l'élaboration du plan d'aménagement général, nous y avons posé une servitude de type 6, car la pente est très problématique. Plusieurs études ont été faites et nous avons élaboré une convention pour qu'un projet de construction puisse voir le jour. Vous ne pouvez donc pas dire que nous avons fait attendre le propriétaire. Si les conditions sont remplies, il pourra commencer à construire. Pour notre part, nous avons tout fait pour trouver une solution.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** S'il s'avère que le terrain a effectivement été rempli de gravier lors du renouvellement de la route, la responsabilité n'incombe pas uniquement à la Commune, car dans ce cas le propriétaire aurait dû donner son accord.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** La situation juridique est cependant claire. Le propriétaire est responsable, quelle que soit la provenance de la contamination.

**Échevin Richard STURM (CSV):** Selon la législation sur les questions environnementales, le propriétaire foncier est toujours responsable de sa propriété. La parcelle peut être construite si les conditions susmentionnées sont remplies. Cependant, si un propriétaire, n'a pour but que de vendre le terrain et prend en compte le fait que les futurs propriétaires se trouvent dans une situation compliquée, uniquement afin d'obtenir la constructibilité du terrain, alors je ne peux qu'être d'accord avec le bourgmestre.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Nous ne voulons pas non plus qu'une maison s'effondre par la suite. Ma principale préoccupation était la contamination, mais si la stabilité de la pente n'est pas garantie, alors nous soutenons le collège échevinal.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Il faut protéger les futurs propriétaires et on ne pas accepter que la responsabilité soit déchargée sur eux. Cependant, nous devons également clarifier l'origine de la contamination, car cela ne restera certainement pas un cas isolé.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** C'est le seul cas de ce type dont nous ayons connaissance.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** J'ai entendu dire que la topographie à Fingig n'a pas toujours été celle qu'on connaît aujourd'hui. En tout cas, une décharge ne peut avoir eu lieu sans l'autorisation du propriétaire. Des études ont montré que le terrain doit être décontaminé. Nous ne pouvons pas permettre à neuf propriétaires de le faire individuellement.

Je ne peux accepter l'affirmation que la Commune ait laissé traîner le dossier parce que nous avons eu plusieurs entrevues au cours desquelles nous avons cherché des solutions. Nous ne sommes pas contraires à une construction à cet endroit.

Il se peut qu'il y ait un procès et nous le perdions, mais au moins nous aurons la conscience tranquille. Il faut d'abord veiller à la constructibilité, et ensuite neuf familles pourront construire une maison qui tiendra toute une vie.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Notre parti estime également qu'il serait irresponsable en ce moment d'approuver la demande.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Je pense que tous les arguments ont été échangés, nous devrions maintenant passer au vote.

*Refus par 13 voix (CSV, déi gréng, LSAP) et 1 abstention (CSV).*

## **10 École de Linger – RedRockTrail » – 4/430/221311/20004 - Présentation et vote sur le projet avec devis.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** L'idée du «Red Rock Trail» est née il y a environ deux ans dans le cadre de la candidature des communes du « Minett » pour le programme biosphère de l'UNESCO. Un sentier pédestre est destiné à relier les communes participantes, de Grass à Bettemburg, et à mettre en valeur leurs sites. Entretemps, l'idée a également été intégrée dans le programme «Esch 2022» et les communes ont été sollicitées pour l'hébergement des randonneurs.

Le château de Clemency a été récemment converti en auberge par son propriétaire, de sorte qu'il y a déjà un logement à Clemency. Ce fait nous a conduits à chercher dans une autre partie de la Commune. Le choix s'est porté sur l'école de Linger, car elle est également très proche du tracé du sentier.

L'école de Linger est une belle propriété qui est vacante depuis des années et possède un certain charme architectural. Avec ce projet, nous conservons ce magnifique bâtiment. Le concept est si polyvalent que le bâtiment peut également être utilisé à des fins résidentielles si le succès attendu du «Red Rock Trail» ne se concrétise pas. Nous sommes parvenus à cette idée suite à la transformation de la «Villa Bofferding» en logements pour étudiants, que nous avons ensuite dû modifier pour les raisons connues.

Les détails du projet seront maintenant expliqués par notre architecte Paul Scharlé et l'équipe qui a remporté le concours d'architecture.

**Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal):** Un concours d'architecture a été lancé pour recueillir des idées pour la rénovation de l'école de Linger. Le concours a été remporté par Monsieur Quentin Van Bruyssel et son bureau «O3 architecture». Avec l'urbaniste Frédéric Jennes, il tentera d'intégrer le projet dans le réaménagement prévu du centre de Linger.

**Monsieur Quentin VAN BRUYSEL (architecture O3):** L'emplacement impressionne par son aspect touristique. Il y a plusieurs pistes cyclables et sentiers pédestres à proximité immédiate, et nous souhaitons créer une connexion directe avec ce réseau de sentiers. Cette infrastructure devrait non seulement servir aux visiteurs de l'auberge, mais également aux résidents de Linger. Lors de la conception de l'espace extérieur, nous souhaitons reprendre le thème de la nature, qui à son tour regagne peu à peu la friche industrielle du sud.

**Monsieur Frédéric JENNES (urbaniste):** L'école de Linger est située à l'intersection de deux rues et est un bâtiment atypique, qui est séparé de son environnement immédiat par la cour d'école environnante. L'objectif du projet est de replacer le bâtiment dans son contexte en concentrant nos efforts sur l'environnement. Nous souhaitons préserver et renforcer la barrière naturelle formée par les arbres existants et rendre le site plus ouvert en utilisant des îles et mieux l'intégrer dans son environnement. Nous utilisons des matériaux tels que des murs en acier rouillé pour thématiser l'histoire du « Minett ». Le bâtiment devrait être complété par une vaste terrasse, qui amortit la différence de hauteur entre le premier étage et les environs immédiats.

**Monsieur Quentin VAN BRUYSEL (O3 architecture):** À l'intérieur du bâtiment nous allons faire peu de modifications, il s'agira plutôt d'une rénovation. Au rez-de-chaussée, la liaison entre la zone d'entrée et l'ancienne salle de classe, qui servira désormais de salon pour environ huit à dix personnes, est en cours de réaménagement. Une terrasse avec une pergola invitera à la détente et créera une connexion plus fluide avec l'espace extérieur. À l'étage, trois chambres seront aménagées avec des sanitaires, tandis que le grenier restera intact à l'exception de l'isolation.

Le coût comprend des travaux d'environ 800 000 €, dont 267 000 € destinés à la conception de l'espace extérieur. En incluant les honoraires et la TVA, le coût total est d'environ 1,1 million d'euros.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** J'apprécie que cet imposant édifice soit préservé. Hormis les installations techniques, il n'y a pas grand-chose à modifier à l'intérieur. Je me suis rendu sur place et j'ai dû constater que plusieurs agents communaux y étaient déjà occupés. Pouvez-vous me donner des détails?

**Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal):** Il n'y a pas grand-chose à changer au rez-de-chaussée, car la plupart des chambres ont déjà l'agencement dont nous avons besoin. Il y aura donc plutôt une rénovation qu'un réaménagement. Les cloisons de séparation à l'étage supérieur seront supprimées, et tout l'étage sera rénové. Dans l'ensemble, nous souhaitons utiliser davantage des matériaux écologiques. Les sanitaires sont entièrement rénovés et agrandis.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** Lors de la rénovation, vous vous concentrerez davantage sur l'environnement. Qu'arrivera-t-il au mur de pierre qui délimite actuellement la cour de l'école en face de la rue et comment la cour sera-t-elle conçue? Y aura-t-il des places de parking? Dans le devis, 9 000 € sont consacrés aux travaux de découpe au laser. De quoi s'agit-il?

**Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal):** Le mur sera remplacé par des petites zones qui permettent l'accès au bâtiment depuis plusieurs directions. La cour deviendra ainsi une partie de l'espace public, une partie du village de Linger. La terrasse légèrement surélevée améliorera la communication entre le bâtiment lui-même et son environnement immédiat. Il n'y aura pas de places de parking dans la cour, car l'auberge sera surtout destinée aux randonneurs et aux cyclistes, et il y a déjà suffisamment de places de parking à proximité immédiate. Les vélos pourront être stockés en toute sécurité au sous-sol.

**Monsieur Quentin VAN BRUYSEL (architecture O3):** Le travail de découpe au laser concerne tous les éléments en acier inoxydable. Nous aimerions également y afficher une carte du sentier en métal.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déli gréng):** Nous sommes enthousiasmés par ce projet, car il met en valeur cette belle bâtisse et conduit à une valorisation du centre de Linger.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Nous sommes également heureux que l'école de Linger ait désormais une nouvelle raison d'être et qu'elle puisse contribuer à la valorisation de Linger. Qui dirigera l'auberge?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** C'est l'une des nombreuses questions auxquelles il faut encore répondre. Le projet sera mis en œuvre dans le cadre de «Esch 2022», mais les derniers détails ne sont pas encore connus. Nous ne savons pas non plus combien le projet sera subventionné. Mais nous voulons que l'auberge soit opérationnelle à temps.

**Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal):** La subvention est organisée par «ORT-Sud», mais seulement après que tous les projets aient été soumis.

*Approbation unanime.*

**11 Voirie rurale – Projet 201109, relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale - Vote sur le projet avec devis « op Gielenfeldchen » à Clemency.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le chemin rural « Op Gielenfeldchen » est à rénover sur une longueur de 600 m. Le coût est de 62 500 €.

*Approbation unanime.*

**12 Acte notarié - Acquisition de terrains à Linger - Approbation.**

**Bourgmestre Maire Michel WOLTER (CSV):** La Commune a acquis deux parcelles de la rue de la Chiers d'une superficie totale de 38,20 ares au prix de 40 000 €. Cette transaction a pour but de garantir les travaux de canalisation nécessaires par le syndicat SIACH, et s'opère dans le but d'utilité publique.

*Approbation unanime.*

**13 Contrat de bail - terrains à Hautcharage au lieu-dit « Im Gaertchen » et « In Bandelt » – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Ce point, ainsi que les deux points suivants concernent des propriétés que nous avons acquises dans le cadre du projet européen LIFE et qui sont désormais gérées par des agriculteurs selon certaines règles. Monsieur Thorn loue des terrains d'une superficie totale de 378,28 ares. Le fermage annuel est de 567,42 €.

*Approbation unanime.*

**14 Contrat de bail – terrains à Hautcharage au lieu-dit « In den Bofferdangerwiesen » et « Im Nachtbann » – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Monsieur Didier loue plusieurs parcelles, au total 232,70 ares, pour un fermage annuel de 349,05 €.

*Approbation unanime.*

**15 Contrat de bail – terrains à Hautcharage au lieu-dit « Im Gaertchen » – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Monsieur Klein loue un terrain de 6,6 ares pour 9,90 € par an.

*Approbation unanime.*

**16 Contrat de fermage du 29 juin 2011 - Avenant premier – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le contrat de fermage conclu avec MM. Nicolas et Marco Cito doit être modifié dans la mesure où certaines parcelles louées sont utilisées pour la construction de la maison de soins et la structure pour réfugiés. Ce fermage a été conclu à une époque où le prix était encore à 1 € par ar. Nous ne procéderons à l'ajustement général à 1,50 € par ar lors de l'expiration de ce contrat de fermage.

*Approbation unanime.*

**17 Contrat de fermage du 28 octobre 2011 – Avenant premier – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le fermage avec M. Faten doit également être adapté aux circonstances actuelles. Il a également cultivé des parcelles sur lesquelles les infrastructures étatiques susmentionnées sont en cours de construction.

*Approbation unanime.*

**18 Sociétés locales – Statut de l'association de tennis de table « Entre Nous » - Prise de connaissance.**

**Bourgmestre Maire Michel WOLTER (CSV):** Le conseil communal prend connaissance des statuts du club de tennis de table de Linger.

**19 Commissions consultatives – Remplacement d'un premier membre de la commission de la jeunesse, du 3<sup>e</sup> âge et des loisirs.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** L'association «Lëtzebuenger Guiden a Scouten» souhaite remplacer son représentant, Madame Anne Irrthum, à la Commission de la jeunesse, du 3<sup>e</sup> âge et des loisirs, par M. Luca Lepage.

*Approbation unanime.*



## **20 Commissions consultatives – Remplacement d'un deuxième membre de la commission de la jeunesse, du 3<sup>e</sup> âge et des loisirs.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** À la demande de la section locale du DP, Madame Christiane Tempels sera remplacée par Madame Diana Gomes Da Silva dans la même commission.

*Approbation unanime.*

## **21 Commission scolaire – Remplacement du secrétaire de la commission scolaire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Suite à la réaffectation en interne du chef du service scolaire, Monsieur Jean-Marie Pandolfi, il faut à présent le remplacer au poste de secrétaire de la commission scolaire communale. Nous proposons Madame Carmen Meysembourg comme nouvelle secrétaire, car elle assume désormais également les tâches principales du service scolaire.

*Approbation unanime.*

## **22 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** À la séance d'aujourd'hui, il n'y a pas de règlements de la circulation à approuver par le conseil communal.

## **23 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le collège échevinal a adopté pas moins de 19 règlements temporaires de la circulation au cours des dernières semaines, qui nécessitent à présent l'approbation du conseil communal.

*Approbation unanime.*

## **24 Questions et réponses.**

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Je voudrais savoir qui a réalisé l'étude lorsqu'il a été décidé que le vieil arbre de la cour d'école de Clemency devait être abattu. Quand je m'y suis rendu et que j'ai examiné l'arbre abattu, je n'ai pas trouvé qu'il avait l'air si malade. Maintenant, je ne suis pas un expert, mais j'aimerais savoir ce qui a exactement conduit à cette décision.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Malheureusement, le garde-forestier n'est plus présent pour répondre à la question. L'étude a été faite il y a environ trois ans, et un expert allemand est arrivé à la conclusion que l'arbre ne pouvait plus être sauvé. Nous vous ferons parvenir l'étude, qui d'ailleurs été publiée dans un magazine communal. Nous aurions préféré garder cet arbre.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déli gréng):** L'analyse remonte effectivement à quelques années. Avant la fusion communale, nous avions connaissance que l'arbre était malade. Il y avait eu un incident lors duquel une branche s'était cassée et, heureusement, personne n'avait été touché.

Fin de la séance à 11h10.